



# HEBDO FOOT ARTOIS

300 - Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 - @ : [secretariat@artois.fff.fr](mailto:secretariat@artois.fff.fr)

## SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. BILAN DISCIPLINE – Réunion du 5 mars 2022
3. GESTION des LITIGES – Restreinte du 4 mars 2022
4. INFRACTIONS application Art 83 des Règlements Généraux
5. COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE – Réunion du 22 février 2022
6. COMMISSION DES CALENDRIERS JEUNES – Mise à jour
7. COMPETITIONS JEUNES
8. COMPETITIONS FEMININES
9. COMPETITIONS VETERANS



## DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



### IMPORTANT

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

↯ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

↯ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

**3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).**

**Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.**

→ Le VENDREDI 11 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 6 MARS 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 18 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 13 MARS 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 25 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 20 MARS 2022, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :

Bernard DEJARDIN.



## DISCIPLINE



Suite aux incivilités, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football, les sanctions prononcées par sa Commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

### REUNION du 5 MARS 2022

Nombre de suspendus pour 1 match : 3

Nombre de suspendu pour 2 matchs : 14

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 13

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 5

Nombre de suspendu pour 4 matchs : 2 – propos grossiers

Nombre de suspendu pour 6 matchs : 1 – propos grossiers + geste obscène

Match arrêté : 1

Instruction : 1

Convoqués : 1

Le Président de la Commission :  
Bernard DEJARDIN.



## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

Réunion du : Restreinte du vendredi 5 mars 2022  
A LIEVIN

---

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT

---

Présent : M. Marc TINCHON

---

### FORFAITS

#### Journées des 19 et 20 FEVRIER 2022

##### SENIORS D5 – GROUPE C

###### Rencontre 50883.1 : FC AVION REPUBLIQUE / AS ROCLINCOURT

Forfait de ROCLINCOURT

AVION REPUBLIQUE bat ROCLINCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 12 € 50 à ROCLINCOURT – 1<sup>er</sup> forfait.

**Match retour à AVION REPUBLIQUE.**

##### FUTSAL D1

###### Rencontre 54423.2 : LA BASSEE FUTSAL (b) / ASF COURCELLES

Forfait de COURCELLES.

LA BASSEE bat COURCELLES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à COURCELLES – 1<sup>er</sup> forfait.

#### Journées des 26 et 27 FEVRIER 2022

##### SENIORS D5 – GROUPE A

###### Rencontre 50712.2 : FC BUSNES / US GONNEHEM (c)

Forfait de GONNEHEM

FC BUSNES bat GONNEHEM par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à GONNEHEM – 1<sup>er</sup> forfait.

##### SENIORS D5 – GROUPE D

###### Rencontre 50911.2 : AC NOYELLES GODAULT (b) / AAE DOURGES (b)

Forfait de DOURGES

NOYELLES GODAULT bat DOURGES par forfait - score 5/0.

Amende de 55 € à DOURGES – Forfait général

### SENIORS D6 – GROUPE B

#### Rencontre 51105.2 : AJ NEUVILLE (b) / ES SAINT LAURENT (c)

Forfait de NEUVILLE.

SAINT LAURENT bat NEUVILLE par forfait - score 5/0.

Amende de 12 € 50 à NEUVILLE – 1<sup>er</sup> forfait.

#### Rencontre US RIVIERE (b) / US MONCHY au BOIS (c)

Forfait de MONCHY AU BOIS.

RIVIERE bat MONCHY AU BOIS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à MONCHY au BOIS – 1<sup>er</sup> forfait.

### SENIORS D6 – GROUPE C

#### Rencontre 51175.2 : JF MAZINGARBE (b) / AJ RUITZ (b)

Forfait de RUITZ

MAZINGARBE bat RUITZ par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à RUITZ – 1<sup>er</sup> forfait.

### SENIORS D6 – GROUPE F

#### Rencontre 51374.2 : US ANNEZIN (b) / ESD ISBERGUES (c)

Forfait d'ISBERGUES

ANNEZIN bat ISBERGUES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ISBERGUES – 1<sup>er</sup> forfait.

### SENIORS D7 – GROUPE A

#### Rencontre 51482.2 : AS PTT ARRAS / ES ROEUX

Forfait d'ARRAS

ROEUX bat ARRAS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ARRAS – 1<sup>er</sup> forfait.

### SENIORS D7 – GROUPE B

#### Rencontre 51547.2 : US BOUBERS (b) / AS BONNIERES HOUVIN

Forfait de BOUBERS

BONNIERES bat BOUBERS par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à BOUBERS – 1<sup>er</sup> forfait.

### VETERANS – GROUPE 5

#### Rencontre 52851.1 : ESD ISBERGUES / ES LABEUVRIERE

Forfait d'ISBERGUES

LABEUVRIERE bat ISBERGUES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à ISBERGUES – 1<sup>er</sup> forfait.

### VETERANS – GROUPE 6

#### Rencontre 52240.1 : FC MONTIGNY / AA AUBY

Forfait d'AUBY

MONTIGNY bat AUBY par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à AUBY – 1<sup>er</sup> forfait.

**Match retour à MONTIGNY.**

## VETERANS – GROUPE 7

### Rencontre 52343.1 : SC AUBIGNY / VALLEE la TERNOISE

Forfait de VALLEE la TERNOISE

AUBIGNY bat VALLEE la TERNOISE par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à VALLEE la TERNOISE – 2eme forfait

**Match retour à AUBIGNY.**

## FEMININES D1

### Rencontre 52460.2 : CSAL SOUCHEZ NEUVILLE / US ROUVROY

Forfait de SOUCHEZ NEUVILLE

ROUVROY bat SOUCHEZ NEUVILLE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à SOUCHEZ – 1<sup>er</sup> forfait.

## FEMININES A 7 – GROUPE A

### Rencontre 52907.2 : AS NOYELLES les VERMELLES / FC MERICOURT

Forfait de NOYELLES les VERMELLES

MERICOURT bat NOYELLES les VERMELLES par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à NOYELLES les VERMELLES – 1<sup>er</sup> forfait.

## U15 A 8 – GROUPE A

### Rencontre 56772.1 : FC ANNAY / AS LENS (b)

Forfait d'AS LENS

ANNAY bat LENS par forfait - score 5/0.

Amende de 5 € à LENS – 1<sup>er</sup> forfait.

**Match retour à ANNAY.**

## U15 D3 – GROUPE A

### Rencontre 56408.1 : JS ECOURT / AAE AIX

Forfait d'AIX.

ECOURT bat AIX par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à AIX – 1<sup>er</sup> forfait.

**Match retour à ECOURT.**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :  
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :  
Marc TINCHON.



## INFRACTIONS découlant de l'application des Règlements Généraux concernant les équipes engagées (Art. 83 des RG)



### Article 83 : Rappel des dispositions

*La possibilité d'accéder en division supérieure ou de se maintenir dans une division repose sur le respect des conditions minimales de nombre d'équipes terminant les championnats en fonction du niveau de l'équipe senior A*

*La non-observation de ces dispositions entraîne pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée l'impossibilité d'accéder en division supérieure si son classement en fin de saison le permettait ou la rétrogradation en division inférieure si le classement en fin de saison permettait le maintien.*

*Une rétrogradation résultant de ces dispositions intervient en supplément d'une relégation sportive en division inférieure.*

*Il est rappelé que les équipes vétérans n'entrent pas en ligne de compte, qu'une entente est décomptée pour une demi-équipe et qu'au niveau des débutants, les ententes sont interdites ; par ailleurs une équipe engagée est décomptée pour une demi-équipe pour les U8/U9 pratiquant à 5. En ce qui concerne les U6/U7, 6 joueurs licenciés seront décomptés pour une demi-équipe.*

*Enfin, les féminines et les U15 engagés en effectif réduit sont décomptés pour une équipe tandis que les débutants ne seront décomptés que lors de l'arrêt de la 2ème situation*

### Club évoluant en D1 (manque 1 équipe seniors)

AG Grenay

### Club évoluant en D3 (manque 1 équipe seniors)

FC Tilloy

AAE Dourges

### Club évoluant en D5

AS Roclincourt (manque 1 équipe)

### Clubs évoluant en D7 et ne pouvant accéder en division supérieure parce que n'ayant engagé qu'une seule équipe (manque 1 équipe)

JS Achiet

RC Calonne

US Quiéry

ES Thiennes

ASK Hénin

ES Roeux

FC Thélus

### Ces listes tiennent compte des dispositions exceptionnelles votées par le Comité Directeur du District pour la saison 2021 - 2022

Le Secrétaire Général  
Richard RATAJCZAK



## COMMISSION STATUT de L'ARBITRAGE



---

Réunion du : 22 février 2022  
à : 15 heures

---

Président : M. Daniel SION

---

Présents : MM. Jean Baptiste BEAUVENTRE — Michel KLECHA – Serge PAUCHET –  
Jacques RIBAILLE - André SOJKA.

---

Excusé : M. Daniel FOURMESTRAUX

---

### ORDRE du JOUR

- 1/ Accueil
- 2/ Etudes des demandes de changement de club des arbitres.
- 3/ Situation des clubs au 22 février 2022.
- 4/ Clubs en infraction au 22 février 2022.
- 5/ Divers.

**Demandes de changement de club relevant de la Commission du Statut de l'arbitrage  
du District ARTOIS.**

### DEMISSIONS / MUTATIONS / INDEPENDANT

Les décisions prises ci-dessous se réfèrent aux articles 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 du règlement du Statut de l'Arbitrage.

#### **Dossier RAMDANI Elias (2546652925) de l'AS OIGNIES (500864) pour l'AS COURRIERES (501134).**

En réponse à la demande de licence de **Monsieur RAMDANI Elias (2546652925)** accordée par la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage au club de l'**AS COURRIERES (501134)** à compter du **10 septembre 2021**. La commission du Statut de l'arbitrage de l'Artois accorde le rattachement au club de l'**AS COURRIERES (501134)** et dit que **Monsieur RAMDANI Elias (2546652925)** couvrira le club de l'**AS OIGNIES (500864)** pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023 et ne couvrira le club de l'**AS COURRIERES (501134)** qu'à compter de la saison 2023/2024.

## CLUBS SUSCEPTIBLES D'ETRE EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

- Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.
- Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et est fixé à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage.
- Une sanction financière est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen **au 28 février** (article 46).
- L'amende est appliquée par arbitre manquant et varie suivant la compétition à laquelle participe l'équipe première du club.
- En plus des sanctions financières, les sanctions sportives prévues à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage sont applicables en fonction du nombre d'années d'infraction (limitation du nombre de joueurs titulaires d'une licence portant la mention « Mutation », interdiction d'accéder à la division supérieure). Cette situation sera vue **en juin 2022**.

Il est rappelé :

- Que les arbitres doivent officier un minimum de 18 matches officiels avant le **15 juin** pour pouvoir couvrir leur club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.
- Que les nouveaux arbitres ayant réussi leur examen doivent officier un minimum de 9 matches officiels avant le 15 juin pour pouvoir couvrir leur club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.
- La commission conseille à tous les clubs de consulter foot 2000 et de contacter leurs arbitres afin de voir la situation de ceux-ci et s'ils seront en fin de saison en règle au niveau du nombre minimum de matches officiels désignés et dirigés.

## CLUBS EN INFRACTION – SITUATION PROVISoire AU 28 février 2022

**PREMIERE SAISON D'INFRACTION** : 4 joueurs mutés au lieu de 6 mutés, applicable pour **la saison 2022/2023**. Amende suivant niveau compétition.

ES AGNY (D5) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
USA ARLEUX (D3) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
ASPTT ARRAS (D7) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
RC AVESNES (D4) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
UNION FEMININE ARTOIS (D1F) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
FC BOUVIGNY (D1) - manque 2 arbitres- amende de 120 € x 2 = 240 €.  
AS RESEAU BRUAY CORPO (D7) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
RC CALONNE RICOUART (D7) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
AS CAMBLAIN L'ABBE (D6) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
OC COJEUL (D4) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
US COURCELLES (D2) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
SC FOUQUIERES (D4) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
AG GRENNAY (D1) - manque 1 arbitre - amende de 120 € x 2 = 240 €.  
US LESTREM (D2) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
ESP. CALONNE LIEVIN (D1) - manque 1 arbitre - amende de 120 €.  
AS VALLEE de la TERNOISE (D4) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
AS ROCLINCOURT (D5) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
ES SAULTY (D4) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
US CROISSETTE (D6) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.  
FC THELUS (D7) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.

AS VENDIN 2000 (D5) - manque 1 arbitre - amende de 50 €.

**DEUXIEME SAISON D'INFRACTION : 2 joueurs mutés au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2022/2023. Amende suivant niveau compétition.**

OS ANNEQUIN (D1) - manque 1 arbitre - amende de 120 € x 2 = 240 €.

RC CHOCQUES (D6) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

ES ELEU (D4) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

ES HAILLICOURT (D6) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

AS KENNEDY HENIN (D7) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

US IZEL les EQUERCHIN (D5) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

FC LACOUTURE (D2) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

FC HAUTS de LENS (D4) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

FC MERICOURT (D6) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

ES ROEUX (D7) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

RC SAINS en GOHELLE (D4) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 €.

ES Sainte CATHERINE (D1) manque 2 arbitres - amende de 120€ x 2 x 2 = 480 €.

**TROISIEME SAISON D'INFRACTION et PLUS : 0 joueur muté au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2022/2023. Amende suivant niveau compétition.**

DYNAMO CARVIN (D5) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 3 = 150 €.

FCEB LA BASSEE (D7) - manque 1 arbitre - amende de 50€ x 3 = 150 €.

O LA COMTE (D7) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 3 = 150 €.

RC VAUDRICOURT KENNEDY (D5) - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 3 = 150 €.

- En outre, ces clubs ne pourront immédiatement accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place (article 47-2 du Statut de l'Arbitrage).

- La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à une équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut. La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent (article 47-3 du Statut de l'Arbitrage).

- Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

(article 47-5 du Statut de l'Arbitrage).

- Cette liste est une liste provisoire. Des modifications pourront être apportées en fonction du nombre de matches arbitrés au **15 juin 2022**.

- Cette liste ne modifie en rien la situation des clubs pour la saison 2021-2022.

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).**

## INFORMATION aux CLUBS

A ce jour la Commission du Statut de l'Arbitrage constate que la Commission Médicale n'a pas reçu les dossiers médicaux des arbitres suivants :

JS BOURECQ : Monsieur DERISBOURG Jimmy.

O HENIN : Monsieur BEZEAU Alain.

OC COJEUL : Monsieur BOILEUX David.

US HESDIGNEUL : Monsieur CARON Kévin.

FC LA ROUPIE : Monsieur DELGERY Jean-Luc.

FC LA COUTURE : Monsieur FREMEAUX Romain.

AS NEUVIREUIL : Monsieur FARRARI Brahim.

Les clubs ayant ces arbitres au sein de leur effectif risquent de se retrouver en situation d'infraction lors de la date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres) courant **juin 2022**.

**Le président la Commission**

**Daniel SION**

**Le secrétaire de la Commission**

**André SOJKA**



## COMMISSIONS des CALENDRIERS JEUNES – Mise à jour



### REMISES GENERALES (Rappel)

Les dérogations accordées lors des remises générales sont annulées.

Week-end des 19 et 20/03/2022: **REPORT** de la Journée 4A des 04 et 05/12/2021

Week-end des 09 et 10/04/2022: **REPORT** de la Journée 3A des 27 et 28/11/2021 (*sauf D1*)

### REMISES PARTIELLES

**Rappel** : Ces rencontres doivent être jouées **AVANT** le week-end du 30/04 et 01/05 (*Dates réservées pour une éventuelle remise générale ainsi que le week-end des 07 et 08/05*).

La rencontre suivante est avancée au Samedi 19 Mars 2022 à 18 h 00 :

#### U17 – A

**BULLY E.S. – TORTEQUESNE F.C.** du 02/04/2022 (*Installations occupées par le Festival PITCH*)

#### U15 à 8 - A

La rencontre **SAINT LAURENT E.S. 2 – BILLY MONTIGNY C. 2** du Dimanche 27 Mars 2022 est inversée et devient :

**BILLY MONTIGNY C. 2 – SAINT LAURENT E.S. 2** (*Match retour, voir programme du 17/04/2022*)

Les rencontres suivantes sont reprogrammées le Mercredi 30 Mars 2022 à 16 h 00 :

#### U15 D4 – F

**ROUVROY U.S. – IZEL/BEAUMONT** du 06/03/2022

#### U15 à 8 - A

**SAINT LAURENT E .S. 2 – MAZINGARBE J.F.** du 21/11/2021

#### U15 à 8 - B

**LIEVIN DIANA C.S. 2 – AUCHY A.S.** du 21/11/2021

**LABEUVRIERE E.S. 2 – HAILLICOURT E.S.** du 14/11/2021

#### U15 à 8 – C

**HONDEGHEM U.S. – GREMAY A.G.** du 26/02/2022

#### U15 à 8 – D

**CARVIN DYNAMO F.C. – LOISON A.S. 2** du 21/11/2021

**GIVENCHY U.S. – ELEU E.S.** du 27/02/2022

Les rencontres suivantes sont reprogrammées le Samedi 09 Avril 2022 à 16 h 00 :

**U18 D1**

ANZIN E.S. – VIOLAINES A.S. *du 13/11/2021*

**U16 D1**

BIACHE U.S. – HENIN S. *du 19/02/2022*

LIEVIN O. – MARLES C.O.S. *du 26/02/2022*

**La rencontre suivante est reprogrammée le Dimanche 10 Avril 2022 à 10 h 00 :**

**U16 D1**

DAINVILLE F.C. – SAINT POL U.S. *du 20/02/2022*

**La rencontre suivante est reprogrammée le Mercredi 13 Avril 2022 à 16 h 00 :**

**U15 à 8 - A**

BAILLEUL A.S. – SAINT LAURENT E.S. 2 *du 27/02/2022*

**Les rencontres suivantes sont reprogrammées le Samedi 16 Avril 2022 à 14 h 00 :**

**U18 D1**

NOEUX U.S. – VIOLAINES A.S. *du 19/02/2022*

SAINT LAURENT E.S. – ANZIN E.S. *du 26/02/2022*

**U18 D3 – A**

PAS U.S. – LIEVIN DIANA C.S. *du 20/11/2021*

**U18 D3 – B**

LILLERS F.C. – NOEUX U.S. 2 *du 26/02/2022*

**U18 D4 – A**

COJEUL O.C. – BEAUMETZ SUD ARTOIS *du 20/11/2021*

A.S.B.A./CAMBLAIN A.S.C. – MAROEUIL/HABARCQ *du 20/11/2021*

TINCQUIZEL A.S. – PAS/ARTESIEN 2 *du 20/11/2021*

**U18 D4 – C**

SALLAUMINES A.O.S.C. – LABOURSE R.C. *du 13/11/2021*

**U16 D2 – B**

NORRENT/CAMBLAIN – BETHUNE A.F.C.L.L. *du 26/02/2022*

**U16 D2 – C**

AVESNES/BOUBERS – ANZIN E.S. 2. *du 20/11/2021*

**U15 à 8 – C**

HONDEGHEM U.S. – MARLES C.O.S. 2 *du 14/11/2021*

**Les rencontres suivantes sont reprogrammées le Dimanche 17 Avril 2022 à 10 h 00 :**

**U15 D2 – A**

BULLY E.S. 2 – HARNES U.A.S. *du 02/04/2022*

**U15 D2 – B**

HENIN S. – GONNEHEM U.S. *du 21/11/2021*

**U15 D3 – A**

PAS U.S. – ECOURT J.S. *du 21/11/2021*

**U15 D3 – B**

BRUAY U.S.O. 2 LAVENTIE E.S. *du 27/02/2022*

**U15 D4 – A**

SAINTE CATHERINE E.S. – VITRY O.S.C. *du 06/03/2022*

**U15 D4 – B**

PERNES/CAMBLAIN F.C. 2 – AVESNES R.C. *du 21/11/2021*

**U15 D4 – C**

BUSNES/NORRENT – HOUDAINU.S. *du 27/02/2022*

**U15 D4 – E**

SAINES R.C. – SOUCHEZ A.F.C.L. *du 21/11/2021*

**U15 D4 – F**

LOISON A.S. – LIBERCOURT A.F.C. *du 21/11/2021*

FOUQUIERES S.C. – ROUVROY U.S. *du 27/02/2022*

**U15 à 8 - A**

SAINT LAURENT E.S. 2 – BILLY MONTIGNY C. *du 27/02/2022*

**U15 à 8 - B**

HENIN O. 2 – LIEVIN DIANA C.S. 2 *du 14/11/2021*

MERICOURT F.C. – LABEUVERIERE E.S. 2 *du 14/11/2021*

**U15 à 8 – D**

ANNAY F.C. – ELEU E.S. *du 14/11/2021*

VENDIN O. – CARVIN DYNAMO F.C. *du 27/02/2022*

LOISON A.S. 2 – ARLEUXNEUVIREUIL *du 27/02/2022*

**La rencontre suivante est reprogrammée le Lundi 18 Avril 2022 à 10 h 00 :**

LOCON/R.C.V. KENNEDY 2 – HO NDEGHEM U.S. *du 14/11/2021*

**Les rencontres suivantes sont reprogrammées le Lundi 18 Avril 2022 à 14 h 00 :**

**U18 D4 – A**

A.S.B.B.V. – TINCQUIZEL A.S. *du 26/02/2022*

PAS/ARTESIEN 2 – MONCHY au BOIS U.S. *du 26/02/2022*

**U18 D4 – C**

LIEVIN U.S.A. – SALLAUMINES A.O.S.C. *du 20/11/2021*

**U16 D2 – B**

HAISNES E.S. – NORRENT/CAMBLAIN *du 05/03/2022*

**U16 D2 – C**

ANZIN E.S. 2 – RIVIERE U.S. *du 06/03/2022*

**La rencontre suivante est reprogrammée le Mercredi 27 Avril 2022 à 16 h 00 :**

**U15 à 8 - A**

SAINT LAURENT E.S. 2 – LENS A.S. *du 06/03/2022*

***DEROGATIONS de DATES (Article 92 des R.G. du District)***

**RAPPEL :**

Les demandes de report de match doivent être faites via FOOT CLUB. Elles ne peuvent être accordées qu'AVEC l'accord du club adverse, et, que la décision finale revient à la Commission. Toute demande adressée DIRECTEMENT à la Commission sera refusée. Ce rappel s'adresse également aux rencontres de coupes.

**Une rencontre ne peut être reportée qu'AVEC l'accord de la Commission ; SANS l'accord, elle sera donnée perdue pour les 2 équipes.**

**Pascal WATEL**



## COMPETITIONS JEUNES



**US RUCH CARVIN** nous informe qu'à compter du **5 mars** leurs équipes **U14 et U17** joueront sur les terrains 3 et 4 jusque fin avril 2022.

**AS MAROEUILLOISE** nous informe que les matchs des **U18** se joueront sur le complexe du CS Habarcq.

**AM S LENSOISE** déclare forfait général de sa **2<sup>ème</sup> équipe U15 à 8**.

La Commission Jeunes.



## COMPETITIONS FEMININES



### FEMININES à 7

#### Poule B

- La journée N°9 : match US Croisette /St Pol est remis au 13 mars 2022 à 10h

#### Poule A

- La journée N°9 :
  - match Noyelles-les- Vermelles / Drocourt est remis au 30 avril 2022 à 16h30
  - match Avion Cheminots /Mazingarbe est remis au jeudi 26 mai 2022 à 10h

#### Poule A, B et C

- La journée N°10 remise au week-end du 10 avril 2022

#### Poule B

- La journée N°8 :
  - match Hersin / Croisette est remis au 22 mai 2022
  - match Bouvigny / Verquigneul est remis au 22 mai 2022

#### Poule B

- La journée N°11 :
  - match Bonnières - Houvin / Bouvigny est remis au 26 mai 2022 à 10h

#### Poule C

- La journée N°9 :
  - match : Busnes / La Roupie est remis au 17 avril 2022 à 10h
- La journée N°11 :
  - match : Annequin / Beuvry est remis au week-end du 1er mai 2022

Micheline GOLAWSKI :  
Présidente de la Commission.



## COMPÉTITIONS VÉTÉRANS



SC Artesien nous informe que tous les matchs **Vétérans** se joueront sur le terrain du Stade de Berles au Bois jusqu'à la fin de saison.